GROUPE	7	FONGICIDE

Fongicide Kenja™ 400SC

SUSPENSION

COMMERCIALE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : Isofétamide 400 g/L

Contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017 % à titre d'agent de conservation.

N^{O} D'HOMOLOGATION: 31758 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu net : 500 ml à 200 litres

Régistrant
ISK Biosciences Corporation
7470 Auburn Road, Suite A
Concord, Ohio
44077
USA
1-877-706-4640

Distribué par:
Engage Agro Corporation
1030 Gordon St.
Guelph, ON
N1G 4X5
Canada
519-826-7878

Kenja est une marque de commerce d'Ishihara Sangyo Kaisha, Ltée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après toute manipulation et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors des phases de mélange/chargement et d'application, et lors du nettoyage et des réparations. Suivre les consignes du fabricant relativement au nettoyage et à l'entretien de l'EPI. Si aucune instruction ne vous a été fournie concernant le nettoyage des parties lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et nettoyer l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les aires traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures.

Appliquer uniquement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel d'épandage et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme étant tout site d'utilisation où des personnes, notamment des enfants, pourraient être exposées pendant ou après l'application. Cela comprend les habitations, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les bâtiments publics ou toute autre zone située à l'extérieur des terrains de golf où le grand public pourrait être exposé.

Ne pas appliquer en serre.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

ENTREPOSAGE DES PESTICIDES :

Entreposer le produit dans son contenant d'origine dans un endroit sec et sécuritaire, séparé des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour humains et animaux.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ce pesticide est toxique pour les huîtres. NE PAS appliquer directement sur une étendue d'eau, dans des zones où de l'eau de surface est présente, ou dans des zones intertidales sous le niveau moyen des hautes eaux. NE PAS contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent les dérives des substances appliquées à l'écart des endroits

traités. Les dérives et le ruissellement peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques des eaux adjacentes aux zones traitées.

Toxique pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur des endroits ayant une pente modérée à forte, des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues.

La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement d'une bande de végétation entre le secteur traité et la limite du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Observer les zones tampons précisées sous MODE D'EMPLOI.

MODE D'EMPLOI

ISOFETAMID est un fongicide à large spectre présentant des propriétés préventives, systémiques locales (ou translaminaires) et curatives pour les maladies foliaires et celles transmises par le sol. ISOFETAMID doit être appliqué dans le cadre des programmes de protection prévus et utilisé en alternance avec des produits possédant un mode d'action différent.

Dans des conditions propices au développement de la maladie, utiliser la dose la plus forte indiquée en respectant l'intervalle le plus court. Un bon recouvrement uniforme est essentiel pour la suppression des maladies.

MÉLANGE

NOTA : Retourner lentement le contenant plusieurs fois pour assurer l'uniformité du mélange avant d'ajouter ce produit dans le réservoir de pulvérisation.

La quantité requise du fongicide KENJA 400SC doit être ajoutée lentement dans le réservoir de pulvérisation lors du remplissage. Lorsqu'il s'agit de solutions concentrées, prémélanger la quantité requise du fongicide KENJA 400SC dans un récipient propre et l'ajouter au réservoir de pulvérisation pendant le remplissage de ce dernier. Laisser fonctionner l'agitateur lors du remplissage du réservoir de pulvérisation et des opérations de pulvérisation. NE PAS laisser le mélange à pulvériser reposer toute une nuit ou pendant des périodes prolongées. Préparer seulement la quantité de produit nécessaire pour une utilisation immédiate. Le matériel de pulvérisation doit être soigneusement nettoyé immédiatement après l'application.

APPLICATION

Appliquer le fongicide KENJA 400SC dans un volume suffisant d'eau pour recouvrir le feuillage. Le volume d'eau applicable varie selon le type de culture et le niveau de

croissance des plantes. Le volume de pulvérisation se situe généralement entre 200 et 1000 litres par hectare pour les solutions diluées, et entre 50 et 100 litres par hectare pour les solutions de pulvérisation au sol concentrées.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX CULTURES ALTERNÉES

Les cultures mentionnées sur cette étiquette peuvent être plantées immédiatement après le dernier traitement. Ne pas planter d'autres cultures non compatibles avec ce produit dans les 30 jours suivant la dernière application.

LUTTE INTÉGRÉE

Le fongicide KENJA 400SC est un excellent agent de lutte contre les maladies lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi pour lutter contre les champignons mentionnés sur l'étiquette. Le fongicide KENJA 400SC est recommandé pour être utilisé dans le cadre d'un programme de lutte intégrée, qui peut comprendre l'utilisation de variétés végétales résistantes aux maladies, des pratiques agronomiques, une rotation des cultures, des agents biologiques de la suppression des maladies, le dépistage des parasites, et des systèmes de prévisions des maladies qui ciblent la prévention des dommages économiques causés par les parasites. On devrait utiliser les pratiques reconnues pour réduire le développement des maladies. Consulter le service-conseil coopératif provincial ou les responsables agricoles locaux pour connaître d'autres stratégies de lutte intégrée établies dans votre secteur. Le fongicide KENJA 400SC peut être utilisé dans le cadre de programmes de prévision des maladies qui recommandent à quel moment procéder à l'application selon les facteurs environnementaux qui favorisent le développement des maladies.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le fongicide KENJA 400SC contient un fongicide du groupe 7. Toute population fongique peut renfermer des organismes naturellement résistants au fongicide KENJA 400SC et à d'autres fongicides du groupe 7. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le fongicide KENJA 400SC ou les fongicides du même groupe 7 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser le fongicide dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils

déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales, ou biologiques, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Le case échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer ISK Biosciences Corporation en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide KENJA 400SC chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir advantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Mark Gelin, ISK Biosciences Corporation, au 1 (440) 357-4644 à l'extérieur du Canada (des frais d'interurbain seront facturés) ou au gelinm@iskbc.com.

MODE D'EMPLOI			
Culture	**Maladies**	**Taux d'utilisation Litres de produit par hectare**	**Directives**
Raisins	Moisissure grise des grappes de la vigne (*Botrytis cinerea*)	1,46 à 1,61	**Directives d'application :** Pour une utilisation sur tous les types de raisins (raisin de cuve, raisin de table, raisin sec et raisin à jus). Pour la moisissure grise des grappes de la vigne, faire des applications lors des périodes critiques aux fins de la lutte contre la pourriture grise en respectant un intervalle de 14 jours. Les applications sont généralement effectuées au début de la floraison, au moment de la formation complète de la grappe, à la véraison et avant la récolte. Appliquer avec un volume d'eau suffisant pour permettre la pénétration dans le feuillage afin d'obtenir une couverture complète. **Gestion de la résistance :** Ne pas faire plus de deux applications séquentielles du fongicide KENJA 400SC ou d'autres fongicides du groupe 7 avant d'utiliser un fongicide présentant un mode d'action différent. **Restrictions :** Ne pas effectuer plus de trois applications par année. Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 14 jours.

Laitue (frisée et pommée)	Affaissement sclérotique (*Sclerotinia minor, Sclerotinia sclerotiorum*)	0,90	**Directives d'application :** En ce qui concerne la laitue sur sol nu, effectuer la première application après la levée, l'éclaircissage ou avant le début du développement de la maladie. En ce qui concerne les plants repiqués de laitue, effectuer la première application immédiatement après le repiquage ou avant le début du développement de la maladie. Effectuer une deuxième application 14 jours plus tard si les conditions sont toujours propices au développement de la maladie. **Gestion de la résistance :** Ne pas faire plus de deux applications séquentielles du fongicide KENJA 400SC ou d'autres fongicides du groupe 7 avant d'utiliser un fongicide présentant un mode d'action différent. **Restrictions :** Ne pas effectuer plus de deux applications par année. Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 14 jours.
Petits fruits de plantes naines, sous-groupe de cultures 13-07G	Pourriture grise (*Botrytis cinerea*)	0,987 à 1,24	**Directives d'application :** Commencer les applications avant le développement de la maladie et continuer en respectant un intervalle de 7 à 14 jours. Lorsque l'état d'avancement de la maladie est important, utiliser la dose la plus élevée en respectant l'intervalle le plus court. **Gestion de la résistance :** Ne pas faire plus de deux applications séquentielles du fongicide **KENJA 400SC** ou d'autres fongicides du groupe 7 avant d'utiliser un fongicide présentant un mode d'action différent.

			Restrictions : Ne pas effectuer plus de cinq applications par année. **Le délai d'attente avant récolte (DAAR) pour cette culture est de 0 jour.**
Comprend toutes les cultures du sous-groupe 13-07G : raisin d'ours; myrtille; bleuet nain; ronce petit-mûrier; canneberge; airelle rouge; fruits de kunzea; mitchella rampant; fraise; et cultivars, variétés ou hybrides de celles-ci.			

Application avec pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que ce que prévoit la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** diriger le pulvérisateur au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur situées aux extrémités des rangées et sur les rangées extérieures. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site d'application telle que mesurée à l'extérieur de la zone de traitement du côté exposé au vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Zones tampons :

AUCUNE zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la section la plus rapprochée en aval des habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages), et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Dimensions de la zone tampon requise (mètres) pour la protection de :			
			Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
			Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	Moins d'un mètre	Plus d'un mètre
Pulvérisation terrestre	Laitue		1	0	0	0
	Petits fruits de plantes naines, groupe de cultures 13-07G		1	1	1	0
Pulvérisateur pneumatique	Raisins	Premiers stades de croissance	15	1	1	0
		Stades de croissance avancés	5	1	1	0
	Petits fruits de plantes naines, groupe de cultures 13-07G	Premiers stades de croissance	15	1	1	0
		Stades de croissance avancés	10	1	1	0

Lorsqu'on emploi un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter celle des zones tampons des produits qui est la plus étendue (restriction la plus sévère) en utilisant la taille de gouttelettes la plus grossière, selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE), indiquée sur l'ensemble des étiquettes des produits du mélange.

Les zones tampons de ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de matériel de pulvérisation en accédant au calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'urgence : appeler au 1 (888) 484-7546.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.